**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 57 (1969)

Heft: 94

Artikel: Allô la ville, ici la campagne : Monsieur Mansholt, que proposez-vous ?

**Autor:** Bastardot, Yv.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-272254

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les lignes ci-dessous sont extraites d'une interview de Peter Atteslander, professeur à l'Institut de sociologie de l'Université de

- Professeur, le nombre des livres d'école en Suisse s'élève à 1006. Cela provient du fait que presque tous les cantons se fournissent eux-mêmes en matériel d'instruction. Il en résulte que les livres d'école sont souvent dépassés, car ils doivent pouvoir servir longtemps en raison de leur tirage limité. Vous avez déclaré en son temps que nos livres de lecture donnent de la vie professionnelle une image tout à fait surannée. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?
- à ce sujet?

  La plupart des récits qu'on peut lire dans nos livres de lecture se déroulent dans la première partie de ce siècle si ce n'est même à la fin du siècle dernier. Cinq pour cent seulement des récits traitent des thèmes actuels. L'avenir est complètement négligé. Ces considérations résultent d'une analyse faite par M. Ernst König sur les livres de lecture des classes de cinquième de six cantons représentatifs de la Suisse. La part des professions agricoles, dans ces livres est de 45,5 % alors que les professions modernes ne sont prises en considération qu'à raison de 8 %.
- On parle beaucoup du dépeuplement des cam-pagnes. N'est-il pas juste que l'intérêt pour les mé-tiers agricoles soit suscité de cette manière ?
- uers agricoles soit suscité de cette manière?

   Les récits idéalisent la vie de la campagne en sont guére en mesure d'intéresser l'enfant pou le métier d'agriculteur. On voit ce dernier mat cher dans les champs et semer à la main. En plu de sa force musculaire, il dispose tout au plus d celle d'un cheval. Il n'est question d'un tracteu que dans un seul récit. Et encore faut-il le mettre en marche à la manivelle!
- Quels sont les autres métiers qui jouent un rôle important ?
- Les métiers au niveau du village, tels que maître d'école, médecin et pasteur occupent la première place. Le marchand, le berger, le pêcheur, le vacher reflètent eux aussi une culture d'essence paysanne. Le manufacturier, le tisserand et le brodeur sont les seuls qui puissent permettre de conclure à l'existence d'un début d'industrie. Les transports, eux, ne sont représentés que par le guide, le batelier et le cocher. Dans tout le matériel examiné par Kœnig, il n'y a aucun chauffeur et aucun mécanicien sur locomotive.
- · Qu'en est-il des traditionnelles professions ar-
- Le forgeron et le cloutier passent en premier. Suivent le tisserand, le batelier et le meunier. Ceux-ile existent plutôt en tant que figures ou caractères. Contrairement aux activités paysannes, l'exercice de leur profession ne fait guère l'objet de descrip-
- Les métiers modernes, les métiers qui n'ont fait leur apparition qu'au moment de l'industrialisa-tion ne sont donc mentionnés que dans une propor-tion de 8 %. Pouvez-vous nous donner quelques précisions à ce sujet ?
- précisions à ce sujet?

   Lorsqu'il est question d'une activité urbaine, on parle de rues étroites et sombres. On vide aussi cette activité de son sens. On donne de la vie de l'ouvrier des images effrayantes. On le décrit, quittant sa maison dans le brouillard, au petit matin, travaillant dans des ateliers sombres et sales, rentrant chez lui tard le soir, mort de fatigue. Et pourtant, l'ouvrier suisse est lier de sa profession, il dispose d'une information qui lui permet de juger les événements, il jouit de loisirs, il fait partie d'associations et se rend dans les mêmes lieux publics que les propriétaires. De plus en plus, on exige de lui des qualifications accrues et souvent, il ne travaille plus de ses mains, il dirige des machines. On epeut donner en exemple qu'un seul livre de lecture, celui qui est distribué en Suisse centrale. Publié par une maison d'édition privée, il y est fait état de professions modernes, par le truchement notamment d'une visite à l'aéroport de Kloten.

   Quelle imace donne-t-on de la femme?
- Quelle image donne-t-on de la femme ?
- L'émancipation de la femme n'a pas cours dans les livres de lecture. La femme est cantonnée dans son foyer ou exerce une activité liée à l'agriculture. Elle est paysanne, faucheuse, servante, ou encore lessiveuse. Dans les livres examinés par Kœnig, l'infirmière est mentionnée à deux reprises, l'institutrice, la vendeuse et la dactylo chacune à une reprise.
- Plus de la moitié des enfants de notre pays grandissent dans des agglomérations de plus de 5000 habitants. Ils assistent à l'essor industriel, regardent la télévision, écoutent la radio et lisent les journaux destinés à la jeunesse. Pensez-vous dans ces conditions que les livres d'école soient vraiment à même de donner une fausse image de la vie professionnelle?
- Certainement car les enfants apprennent à lire avec ces livres. Ils doivent donc se concentrer sur les textes qu'on leur présente. Les échecs professionnels qui peuvent se produire par la suite sont souvent le résultat de représentations fausses de la vie professionnelle

## Abonnez-vous à «Femmes suisses»



# Monsieur Mansholt, que proposez-vous?

L'agriculture européenne a tremblé sur ses assises : M. Mansholt, vice-président de la commission chargée des questions agricoles, a exposé lors d'une réunion du Conseil des mi-nistres le fameux plan visant à réformer l'agriculture européenne en l'espace de dix

Abondamment commenté tant dans les mi-

Abondamment commenté tant dans les milieux ruraux qu'urbains, aussi bien dans les pays du Marché commun qu'en Suisse, le « Plan Mansholt » remet en question les structures de l'agriculture d'aujourd'hui. Si l'on considère l'échec du plan agricole européen adopté à Stresa en 1958 — plan qui a conduit au marasme que l'on connaît actuellement, on se persuade aisément de l'urgence d'un programme de réforme. Mais résoudratil davantage de questions que les précédents?

Il ne m'appartient pas d'apporter ici des considérations sur un programme qui touchera avant tout l'agriculture des pays du Marché commun. Si la Suisse n'en subira pas directe-ment les conséquences, elle sentira inévitablement les remous de cette vague de fond. Pour-tant, il nous semble utile, à simple titre d'in-formation, d'analyser pour vous, à l'heure Mansholt, les grandes lignes de ce plan.

#### SITUATION ACTUELLE

Il ressort de l'étude de la situation agricole actuelle que la croissance annuelle de la pro-duction a été de 1957 à 1965 de 3,3 % par an. Par contre, la population agricole des six pays membres a diminué pendant ce même laps de temps de 5 millions d'unités, Donc, on peut conclure qu'avec une population res-treinte la production augmente, dépassant déjà largement le stade de l'auto-approvision-nement. Produits laitiers, sucre, blé tendre, fruits vont au-delà des besoins de la consom

En plus, les dépenses de soutien des marchés (subventions, dumping, etc.) vont crois-sant. Et l'on peut s'attendre à de nouvelles augmentations si l'on ne parvient pas à court terme à adapter les structures de production.

### TROP DE PETITES EXPLOITATIONS

Le rapport Mansholt relève que 170 000 exploitations, soit le 3 % au total, ont une superficie supérieure à 50 ha. En revanche, deux tiers des exploitations disposent de moins de 10 ha. Il en résulte un travail irrationnel et des investissements disproportionnés.

Selon M. Mansholt, il faudrait un minimum

seton M. Marssolt, it jaurati in minimum vital de 80 à 120 ha de culture céréalière, 40 à 60 vaches (actuellement 80 %) des exploitations comptent moins de 10 vaches). Quant us secteur de l'engraissement, il est préconisé des ateliers de 150 à 200 bovins, 450 à 600 porcs. En aviculture, production d'au moins porcs. En aviculture, production d'au moins 100 000 poulets par an ou pour les œufs mi-nimum 10 000 pondeuses.

#### SPÉCIALISATION OU ENTREPRISES PLURI-FAMILIALES

Comment dans l'esprit Mansholt prévoit-Comment dans l'esprit Mansholt prévoit-on la suppression de ces petites exploitations? La création d'« exploitations agricoles moder-nes» peut être selon le promoteur du plan, le résultat de l'agrandissement d'une seule ex-ploitation ou la réunion de plusieurs petites. Ces « exploitations agricoles modernes» se différencieront des « unités de production» dans la mesure où les premières ne seront pas axées comme les secondes sur une seule pro-duction. duction.

Afin de promouvoir ces nouvelles structures, M. Mansholt prévoit une série d'encou-

# OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES **AUX PETITS LUTINS**

9, rue de la Fontaine Téléphone 25 35 66 GENÈVE

Le vêtement d'enfant pratique et sevant Retouches et réparations pour dames et enfants ragements d'ordre financier : subvention à la création, aide de démarrage, aide aux inves-tissements, garanties de crédit. Bien qu'il affirtissements, garanties de crédit. Bien qu'il affir-me que cette nouvelle orientation sera le ré-sultat de la libre initiative des producteurs, les observateurs constatent que cette liberté de décision se résume à peu de chose puisque seuls les agriculteurs acceptant et ayant les moyens d'œuvrer dans le sens indiqué par le programme de réforme seront épaulés.

#### ET LES AUTRES?

Diminuer le nombre des exploitations ne suffit pas. Le plan Mansholt prévoit une ré-duction de 50 % de la population agricole en l'espace de ces dix prochaines années. Ce se-ront donc cinq millions d'agriculteurs des six pays du Marché commun qui devront être mis à la retraite ou reconvertis professionnelle la retraite ou reconvertis professionnelle-

ment.

Il importera avant toutes choses de créer de nouveaux emplois dans les régions d'exode rural afin d'éviter que certaines contrées ne se trouvent vidées de leur population. Puis un programme social a été mis sur pied prévoyant:

- la mise à la retraite de tous les agriculteurs de plus de 65 ans;
- l'octroi d'allocations de vieillesse anticipées;
- conversion professionnelle mesures bourses d'étude pour jeunes de 16 à 20
- l'octroi de primes pour les terres mises à disposition du plan.

# CINQ MILLIONS D'HECTARES DE TERRE EN TROP...

Dans sa recherche d'un équilibre entre l'of-fre et la demande, M. Mansholt ne se contente pas de réduire le nombre des exploitations et celui des exploitants. La seule formule qui selon lui éviterait un accroissement de la pro-duction sera de réduire de cinq millions d'hectares les surfaces actuellement exploitées. Trois à quatre millions pourraient être reboi-sés afin de remédier à la pénurie importante de bois qui selon la FAO menace la communauté européenne pour les prochaines années. Le reste sera destiné à la création de zones de détente et de parcs naturels.

### UNE VISION DE L'ESPRIT?

Voici condensé à l'extrême le vaste plan Mansholt dont l'application coûtera des mil-liards aux pays membres du Marché commun. Cette réforme en profondeur apportera-t-elle un terme à la situation inextricable de notre an terme à la studioù mextricaire de notre agriculture contemporaine? Promouvoir de très grandes exploitations à l'heure où la jeune génération paysanne recherche principalement l'exploitation à caractère familial (l'enquête menée par l'Université de Louvain auprès des jeunes ruraux d'Europe en fait foi) paraît une

Aligner les chiffres, établir des graphiques est du ressort de l'esprit. Mais préparer l'ave-nir en tenant compte de l'individu, avec ses goûts, ses aspirations, ses espoirs, c'est composer avec le cœur.

Or, cet élément-là, M. Mansholt s'est gardé de le mettre dans la balance. L'avenir dira si l'on pouvait s'en passer.

Yv. Bastardot.

# Groupement autonome d'infirmières

# directrice à plein temps

infirmière diplômée, capable de gérer un bureau avec compétence, souplesse et compréhension. Atmosphère chrétienne. Logement assuré. Date d'entrée à convenir, salaire à discuter. Faire offre manuscrite sous chiffre 000, à l'administration de Femmes suisses, av. Louis-Aubert 19, 1206 GENÈVE.

Pour le beau trousseau ...

LA LINIERE

3 RUE DU RHONE-GENEVE

DOUR LE JO 

AU JOUR LE JOUR:

# LA PROTECTION CIVILE

La protection civile consiste, comme son appellation l'indique, à protéger la popula-tion en cas de guerre et lors des catastrophes. Elle fait partie de la défense nationale et elle

Elle fait partie de la défense nationale et elle fait l'objet de l'article 22 bis de la Constitution fédérale. Sa base légale comprend la loi fédérale sur la protection civile, entrée en vigueur le 1er janvier 1963, laquelle est complétée par la loi fédérale du 4 octobre 1963 sur les constructions de protection civile.

Tandis que tous les hommes âgés de 20 à 60 ans qui ne font pas de service dans l'armée sont incorporés dans la protection civile, les femmes du même âge peuvent s'inscrire volontairement à l'un ou l'autre des services de la protection civile. Dès 16 ans révolus, jeunes filles et jeunes gens peuvent, volontairement aussi bien entendu, faire du service dans la protection civile.

dans la protection civile.

Cette organisation est donc en premier lieu une autoprotection, puisqu'elle vise à protéger les individus, leur lieu de travail, leur famille, donc leur foyer. Aucun citoyen, au-cune citoyenne ne doit en demeurer éloigné. Tous doivent connaître son but et son importance.

portance.

Chacun a pu se convaincre, durant les derniers conflits que la technique de la guerre a profondément évolué. La guerre est devenue totale, elle est sans merci aussi bien pour les populations civiles que pour les soldats, les centres économiques ne sont pas plus à l'abri que les ouvrages militaires. C'est pourquoi il a été nécessaire de mettre sur pied une protection civile. Cette dernière est en même temps prévue pour fonctionner chaque fois que le besoin s'en fait sentir, lors de catastrophes par exemple. Comme l'a récemment dit M. Rudolf Gnägi, conseiller fédéral :

« La protection civile représente assuré-

« La protection civile représente assurément d'une des tâches essentielles, en matière de défense civile, et nous ne sommes malheu-reusement pas encore suffisamment cons-cients, chez nous, de son importance. Le succès de notre stratégie préventive, fondée sur une préparation suffisante, dépend dans une grande mesure de notre capacité, ou de notre incapacité, de convaincre l'adversaire que le peuple et l'armée peuvent résister à des ten-tatives de chantage atomique, biologique ou tatives de chantage atomique, biologique ou chimique, aussi bien qu'à une attaque di-



Un accident? Une catastrophe? un conflit — une guerre même? Que faire? Survivre, assurer notre existence, celle de nos familles, secourir les blessés, apporter notre aide aux sans-abri. Chacun se déclare prêt à aider son prochain et son pays. Mais combien parmi nous se préoccupent-lis à temps de pouvoir réellement agir aux moments de danger et de catastrophe? Nous avons toutes et tous, quels que soient notre âge et notre formation professionnelle, le devoir essentiel de nous préparer à résister au danger, à assurer notre protection, à surmonter les conséquences des catastrophes, à protéger notre foyer, notre lieu de travail, notre pays.

Les possibilités qui s'offrent à nous pour nous protéger en temps de paix et assurer selon nos forces une aide efficace sont multiples. Toute femme peut, à son choix, selon ses capacités et son âge, s'intéresser aux organismes de la procenie.

me peut, à son choix, selon ses capacites et son âge, s'intéresser aux organismes de la protection civile.

L'organisation d'une protection civile efficace n'est possible qu'avec une importante collaboration fémi-nine; cette demière est indispensable dans plu-sieurs services.

#### GARDES D'IMMEUBLES

GARDES D'IMMEUBLES

La ménagère et la mère de famille peuvent, par exemple, facilement fonctionner comme gardes d'immeubles car leur action est limitée au bâtiment où se trouve le domicile familial ou au voisinage direct. Les tâches des gardes d'immeuble sont diverses combattre les commencements d'incendie et assurer les premiers secours, contrôler les abris et le fonctionnement de leurs installations, veiller à l'application des mesures de-protection contre les armes A et C. prévoir des réserves suffisantes en denrées alimentaires et matériel de secours, surveiller leur état, penser à leur utilisation et à leur renouvellement.

Etre garde d'immeuble, c'est occuper un intéres-

vellement.

Etre garde d'immeuble, c'est occuper un intéressant — et combien utile — poste à responsabilités.

Sch.

Les inscriptions volontaires dans la protec-tion civile sont reçues auprès des offices suivants qui donneront volontiers tous ren-seignements nécessaires et complémentai-res susceptibles d'être désirés: Office cantonal de la protection civile;

Office communal de la protection civile